



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

6 juin 2005

## L'ANNONCE DU 9 JUIN !

La DG devrait annoncer, jeudi 9 juin, la liste des premiers CSI chargés de l'exploitation et de l'assistance des composants Copernic :

Téléactes pour les CH, GAÏA pour gérer les relations avec les contribuables, et les référentiels PERS (personnes) et OCFI (occurrences fiscales).

### MAITRISER LES MISSIONS EN INTERNE

Concernant l'arrivée de ces nouvelles **missions essentielles** pour les services informatiques de la DGI, le SNUI confirme son engagement pour que l'administration dispose de tous les moyens nécessaires afin de s'approprier et de maîtriser la nouvelle informatique fiscale. Plusieurs fois, le dossier préparatoire à la réunion du 9 juin entre la DG et les syndicats affirme que « *le choix a été fait de s'appuyer sur les équipes internes des CSI et DIT(\*) pour bâtir la nouvelle organisation de l'exploitation et prendre en charge l'assistance du futur système d'information fiscal* ».

Pour le SNUI, cette affirmation doit être rapidement concrétisée car elle constitue **la condition de départ pour maintenir tous les sites, garantir l'emploi et la reconversion de tous**.

Compte tenu de l'engagement pris par la DG, à la demande du SNUI, de maintenir tous les sites pendant au moins trois ans, l'Administration doit maintenant répartir les tâches entre chacun. Viendront ensuite les revendications du SNUI en matière de conditions de travail et de reconnaissance financière.

(\*) DIT : Départements Informatiques du Trésor.

### CONDITIONS POSEES PAR LA DG ET REVENDICATIONS DU SNUI

L'Administration a réalisé plusieurs études techniques qui concluent à **une triple exigence de sécurité, de qualité et de disponibilité**. Ces conditions sont identifiées comme décisives pour convaincre les autorités politiques et administratives de ne pas privatiser l'exploitation de Copernic.

Le SNUI dénonce cette sorte de chantage qui culpabilise à tort les agents des services informatiques de la DGI. Le SNUI exige que les moyens humains et budgétaires soient alloués pour garantir la qualité et la sécurité caractérisant le service public.

Mais le SNUI s'oppose à un élargissement des horaires de travail (le soir, à la pause méridienne ou les week-end) pour offrir des services 24/24H et 7/7 jours. Les services fiscaux comme les usagers (particuliers, entreprises, partenaires) n'ont pas de besoins urgents et vitaux qui nécessiteraient un accès total et permanent aux données fiscales et foncières !

### NOUVELLE INFORMATIQUE : OU ET AVEC QUI ?

Deux options étaient possibles : tenir compte de l'existant (les sites, les agents) ou repartir de zéro. La DG semble retenir l'idée d'installer toutes les machines dans un seul bâtiment hyper sécurisé et spécialement construit pour l'occasion (plus un de secours). Cependant, les équipes resteraient sur plusieurs sites. Cette séparation homme-machine correspond au modèle de la « salle blanche » et suppose l'administration à distance du système.

Le SNUI s'inquiète d'une telle rupture du lien physique entre les agents et leur outil de travail.

La DG doit donner des garanties sur :

- La reconversion de tous les agents sur leur site d'affectation actuelle ;
- Les filières de formation pour s'adapter aux nouveaux métiers ;
- Les passerelles d'évolution basées sur les qualifications TAI existantes, y compris dactylo ;
- Les recrutements externes à venir et la promotion interne dans le nouveau contexte.

## **NOUVELLE INFORMATIQUE : QUAND ET COMMENT ?**

Le calendrier annoncé est dépendant des livraisons de Copernic. A l'heure actuelle, les arrivées suivantes sont annoncées :

- 2006, Téléactes – GAÏA – PERS – OCFI
- 2007, RSP (recouvrement) – SIRIUS (contrôle fiscal) – ROBF

Les applications suivantes sont condamnées à se terminer à court terme :

- 2007, TDFC – Eden/Oasis – TOPAD 1 et SPI
- 2008, FIP – SIR – MEDOC (date à confirmer)

Pour le SNUI, une bonne visibilité à long terme est nécessaire pour connaître le plus tôt possible le schéma cible préparé par l'administration. En revanche, c'est progressivement qu'il faut opérer la reconversion de tous les sites et de tous les agents concernés.

Enfin, l'administration a défini 4 types de missions / services qui chamboulent complètement notre conception actuelle de l'exploitation et de l'assistance aux usagers :

- Supervision (SUP)
- Gestion technique des systèmes (GTS)
- Gestion et administration des applications (G2A)
- Assistance (ASS).

## **LA REUNION DU 9 JUIN**

En complément à cette première analyse, le SNUI vous propose de consulter le dossier préparatoire adressé par la DG aux syndicats.

Les militants locaux et nationaux qui composent la délégation du SNUI au groupe de travail du 9 juin vous en adresseront le compte rendu.

Le SNUI participera également le 23 juin à la 3<sup>ème</sup> rencontre des informaticiens des syndicats de la FDSU (Snui, Sud Trésor, Solidaires Douanes, ...) pour préparer ensemble les revendications à porter au niveau du Ministère.

Le 9 juin, le SNUI rappellera à l'Administration son engagement pris après la grève du 13 décembre 2004 (80% de grévistes dans les CSI) concernant les conditions financières de sortie des CSI pour les agents de catégorie C.

Le SNUI exigera également de la visibilité et de la pérennité pour toutes les activités non liées à Copernic : applications hors champ du compte fiscal simplifié, avenir des ateliers d'acquisition des données (saisie, lecture optique, scannage, correction adresse, etc...) et de production (impression, gravage, finition, etc...).

Au total, c'est de l'avenir de tous dont nous voulons parler, tout en réglant le problème de la reconnaissance des efforts passés.

C'est le sens de l'action « Réclamons notre dû ! » lancée pour toute la DGI par le SNUI en octobre dernier. Depuis le 13 décembre, les mobilisations (grève du 20 janvier, manif du 5 février, grèves les 10 mars et 16 mai) ont été plus fortes à la DGI et dans les CSI que dans les autres Administrations publiques. La Centrale doit en tenir compte et proposer des évolutions progressives qui garantissent les missions, les sites, les emplois et les droits des agents. Dans ses discussions avec les Ministres et le Budget, la DGI doit obtenir les moyens nécessaires pour l'équipement, la formation et la reconnaissance financière dans les services informatiques.